

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 30 mars 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 56

**Quorum** : 29

**Présents** : 41

**Absents** : 02

**Pouvoirs** : 13

**Votants** : 54

L'An deux mil vingt-trois,

Le 05 avril, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

### **Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Patricia DARBO, Natacha DE BEAUDRAP, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Martial LAMOURET, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

### **Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Valérie PAGESY  
Benoit COLLARD a donné pouvoir à Michel MOISY  
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Isabelle PORTIER  
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER  
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Jérôme RICHARD  
Paul LANNNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY  
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE  
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET  
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT  
Bruno QUEMENER a donné pouvoir à Thomas DURAND  
Dominique RABET a donné pouvoir à Jean FREMIN  
Christophe RENAUD a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON  
Anne-Françoise ROSTAING a donné pouvoir à Catherine MIKLARZ

**Étai(en)t absent(e)s :** Aurélia CALLENS, Nathalie MICHEL

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe TROUILLET

## N° DEL-2023-024 - Compte administratif 2022 du budget principal

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le compte administratif,
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission Finances, en date du 21 mars 2023,
- Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** que monsieur le maire s'est retiré pour le vote du compte administratif 2022, et ne prend pas part au vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 46 Pour et 7 Contre, décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal,
- **DE PRENDRE ACTE** des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement du budget principal comme suit :
  - o En dépenses d'Investissement : 377 239,52€
  - o En recettes d'Investissement : 44 506,00€
- **DE VOTER** le compte administratif 2022 du budget principal comme suit :
  - o Un Excédent de Fonctionnement de 1 344 285,22€
  - o Un Déficit d'Investissement de 170 490,62€
  - o Un résultat de clôture 2022 excédentaire de 841 061,08

Certifier exécutoire compte tenu de la publication effectuée le - 6 AVR. 2023

Et de la télétransmission en Préfecture le - 6 AVR. 2023

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

Le Maire,  
Thomas DURAND.



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).